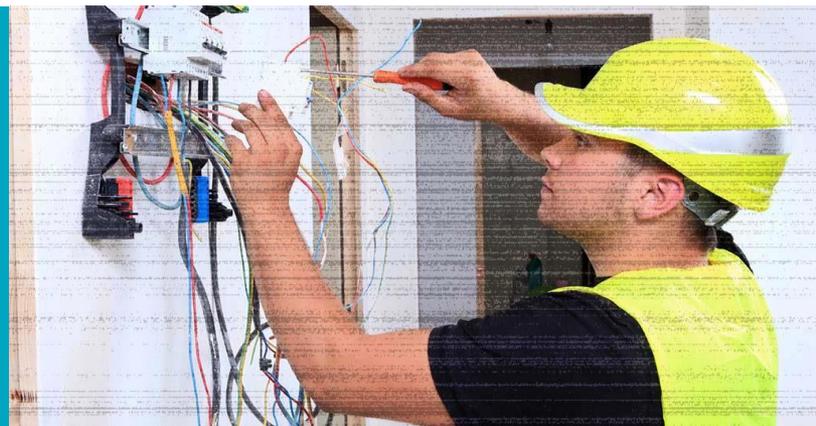
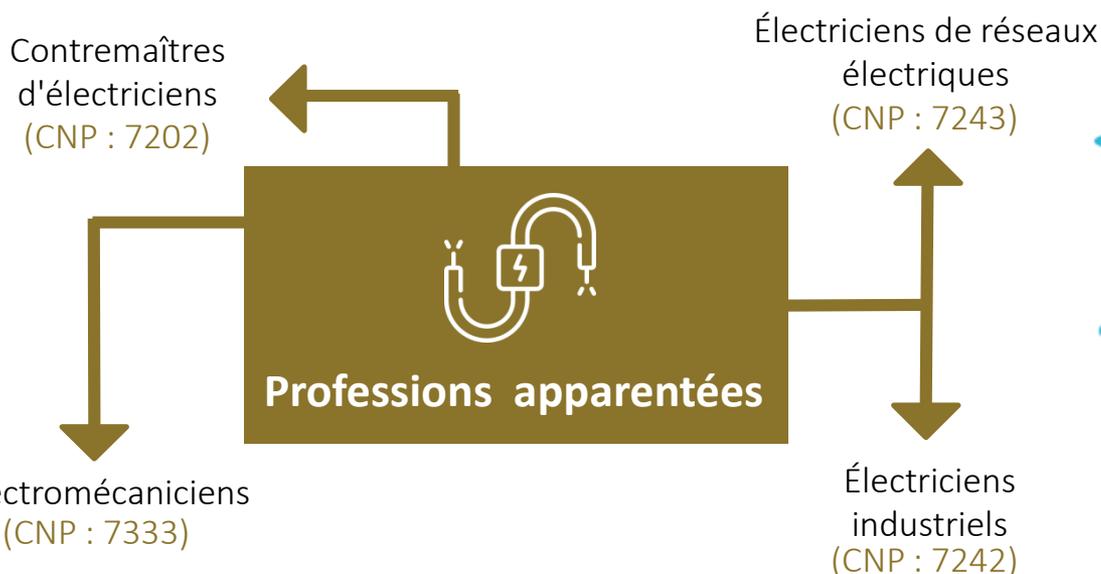


ÉLECTRICIENS/ÉLECTRICIENNES (CNP : 7241)



Les électriciens de ce groupe de base disposent, montent, installent, vérifient, dépannent et réparent les fils et les appareils électriques, les dispositifs de commande et les appareillages connexes dans des bâtiments et d'autres structures. Ils travaillent pour des entrepreneurs en électricité et dans des services d'entretien des bâtiments et d'autres établissements, ou ils peuvent être des travailleurs autonomes.

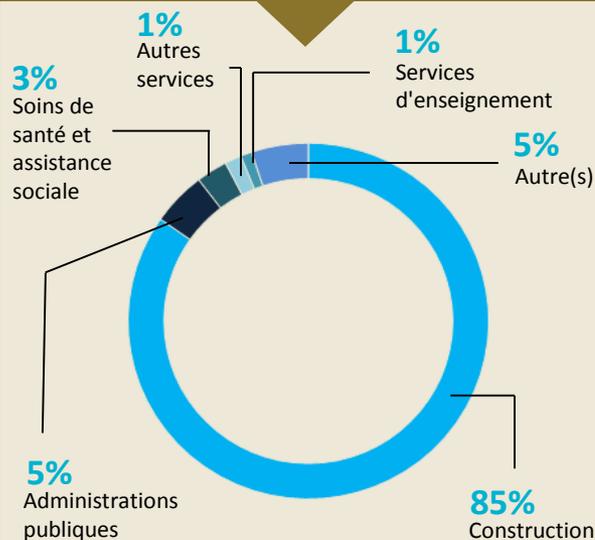


Un diplôme d'études secondaires et un programme **d'apprentissage** de quatre à cinq ans sont habituellement exigés.



Perspectives d'emploi (2018 - 2020): **satisfaisantes**

Emploi selon le secteur



Fonctions principales:

- lire et interpréter des schémas, des plans de circuits et des devis descriptifs du code de l'électricité dans le but de déterminer le tracé du câblage dans divers bâtiments neufs ou existants;
- faire passer le câble dans des conduits et à travers des parois et des planchers;
- installer des supports et des consoles sur lesquels de l'équipement électrique est monté;
- installer, remplacer et réparer des dispositifs d'éclairage et du matériel de commande et de distribution électrique, tels qu'interrupteurs, relais et disjoncteurs; et
- épisser, joindre et raccorder des câbles aux appareils et aux composants pour établir des circuits.



Exemples d'appellation d'emploi

Apprenti électricien

Apprenti électricien en construction

Électricien

440

Demande prévues
2017-2026

25,00 \$

Salaire médian par
heure



Financé par le gouvernement du Canada et la province du Nouveau-Brunswick dans le cadre des Ententes Canada/Nouveau-Brunswick sur le marché du travail.